



Incarceration avec demande de bracelet électronique

Par **mumu54300**, le **19/03/2013 à 19:44**

bonsoir mon compagnon est incarcéré depuis 23 jours à la maison d'arrêt de Nancy pour une durée de 4 mois. Il a fait une demande de bracelet électronique qui à ce jour est sans nouvelle. Je voudrais savoir quel délai il peut attendre pour que son rendez-vous ait lieu rapidement sachant que il y a des enfants dont un garçon handicapé est perdu sans son compagnon et voudrais savoir si mon compagnon a le droit d'avoir un permis de sortie pour le 18 ans de Florian handicapé. Il attend tout les jours le rendez-vous avec le SPIP et moi j'ai renvoyé tous les documents demandés.

Par **citoyenalpha**, le **22/03/2013 à 01:31**

Bonjour

il n'existe pas de droit à l'aménagement de peine ni de délai.

il appartient au juge de l'application des peines de se prononcer par ordonnance motivée sur les demandes d'aménagement de peine.

Les délais sont fonction du mode de saisine du juge d'instruction.

Restant à votre disposition.